

**La Thaïlande : premier exportateur de caoutchouc naturel grâce à ses  
agriculteurs familiaux**

**Jocelyne Delarue  
Département de la Recherche  
Agence Française de Développement  
5 rue Roland Barthes  
75012 Paris, France**



**3èmes journées de recherches en sciences sociales**

**INRA SFER CIRAD**

09, 10 & 11 décembre 2009 –Montpellier, France

## Résumé

La Thaïlande est aujourd'hui le premier pays exportateur de caoutchouc naturel avec 33% des volumes échangés annuellement (3,167 millions de tonnes produites et 2,75 millions de tonnes exportées en 2008). Au-delà de la performance quantitative, l'exemple de la Thaïlande se distingue par l'origine de cette production, car 95% des plantations appartiennent à des exploitations familiales (Siriaraya, 2009). Une grande part de la transformation est en outre assurée par de petites coopératives paysannes. Actuellement, près de 10% de la population thaïlandaise vit de la production, du commerce et de la transformation du caoutchouc naturel.

Cet article vise à analyser ce développement exceptionnel de l'hévéaculture familiale en Thaïlande.

Cette performance doit certes quelque chose aux dynamiques de population, à différentes formes de circulation de l'information mais semble aussi et surtout le résultat d'une politique publique engagée depuis près de 50 ans. Le principal outil de cette politique est le Fond d'Aide pour la Replantation de l'Hévéa (Office of Rubber Replanting Aid Fund : ORRAF), qui a été créé par l'Etat thaïlandais en 1960 pour promouvoir l'utilisation de clones sélectionnés, représentant aujourd'hui 80% des surfaces. C'est en grande partie un prélèvement parafiscal sur les volumes de caoutchouc naturel exportés qui permet le financement de ces mesures.

Le développement de l'hévéaculture familiale concerne essentiellement les zones historiques d'émergence de l'hévéaculture en Thaïlande, mais il s'est aussi concrétisé, à la faveur d'interventions à but davantage politiques, dans des régions de minorités ethniques ou religieuses. Ainsi, l'Etat encourage l'extension des plantations d'hévéas dans les régions nord-est du pays, globalement moins peuplées et défavorisées, mais aussi moins adaptées à cette culture d'un point de vue pédoclimatique.

De fait, l'engagement de l'Etat en faveur de l'hévéaculture familiale répond à un objectif de lutte contre la pauvreté et nous tenterons d'apprécier la place de l'hévéaculture dans les revenus des agriculteurs familiaux. Dans cette logique, l'Etat est également prêt, comme il le fait en 2009, à intervenir sur les stocks pour réguler les prix lorsqu'ils s'inscrivent excessivement à la baisse.

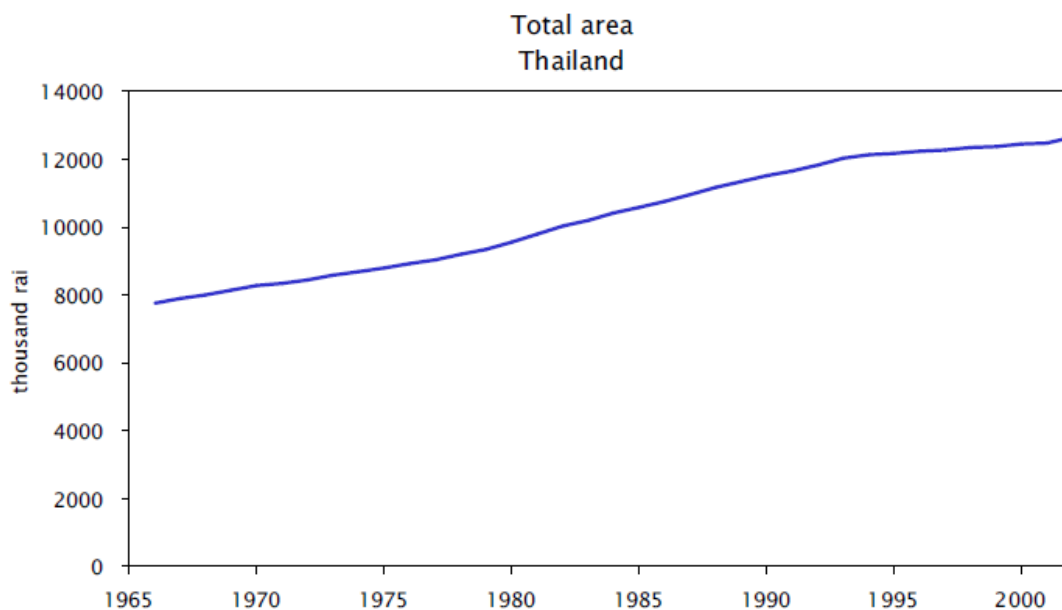
**MOTS CLES : POLITIQUES PUBLIQUES - HEVEA – CAOUTCHOUC NATUREL - THAILANDE**

## Introduction

L'Asie fournit plus de 95% de la production mondiale de caoutchouc naturel, laquelle s'élève à 9,9 millions de tonnes au total (2008). La Thaïlande est aujourd'hui le premier pays exportateur avec 33% des volumes échangés annuellement : sur 3,167 millions de tonnes produites, 2,75 millions de tonnes de caoutchouc naturel ont été exportées par la Thaïlande en 2008 (Prommoon, 2009).

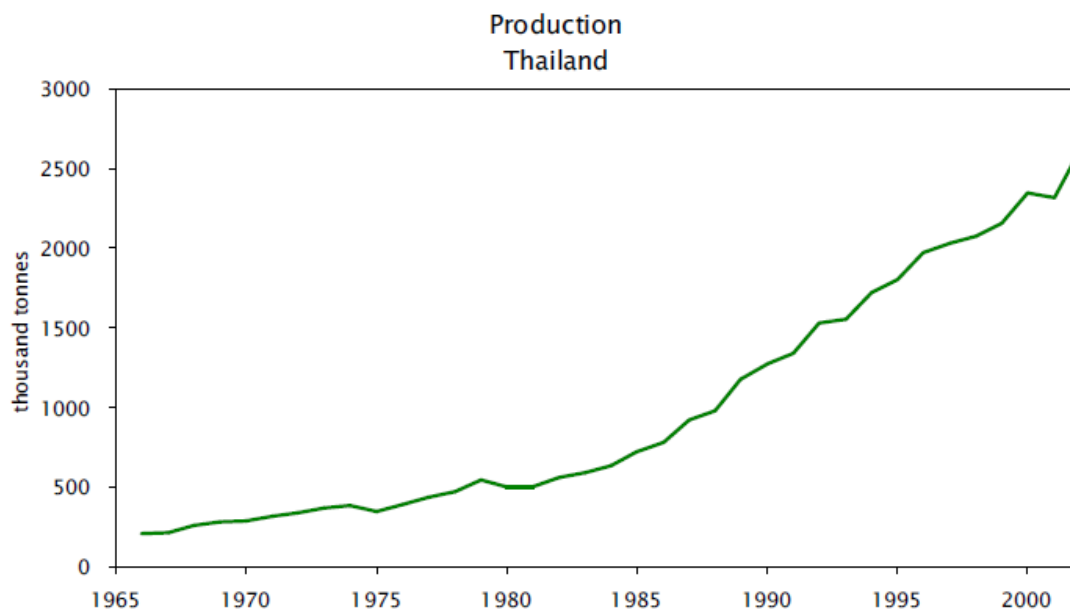
Entre 1960 à 2001, la part de la Thaïlande dans la production mondiale est passée de 9 à 40%. Les deux figures suivantes montrent l'évolution progressive des surfaces plantées et la forte hausse de la production de la fin des années 60 au début des années 2000. Les surfaces plantées ont doublé entre 1966 et 2008, en passant de moins de 8 millions de rai - 1 280 000 ha - à plus de 16,7 millions de rai - 2 675 000 ha. Sur la même période, la production est multipliée par 13 environ, passant de moins de 250 000 t à 3 167 000 t (Burger *et al.*, 2004 ; Prommoon, 2009).

Figure 1 : Evolution des surfaces de plantations d'hévéas en Thaïlande entre 1966 et 2004 (en milliers de rai)



Source : Burger *et al.*, 2004.

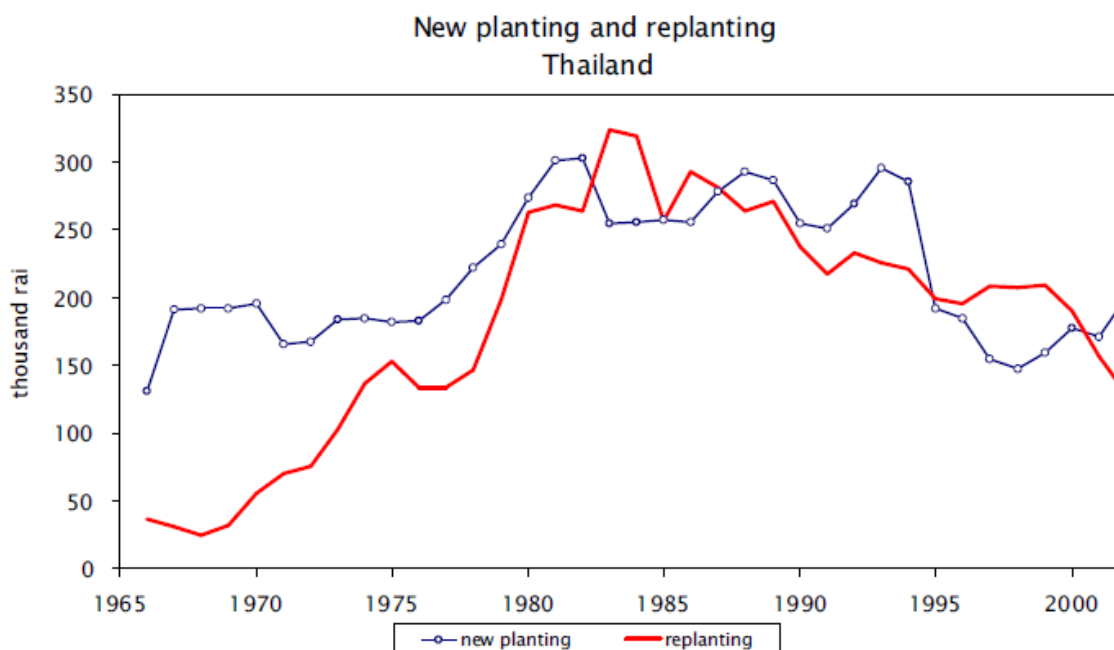
Figure 2 : Evolution de la Production de caoutchouc naturel de Thaïlande entre 1966 et 2004 (en milliers de tonnes)



Source : Burger *et al.*, 2004.

Une analyse plus détaillée portant sur les phénomènes de plantations nouvelles et de replantations apporte un premier éclairage sur cette apparente contradiction entre évolution de la production et des surfaces. Ainsi, la progression des surfaces est bien entendu intégralement imputable à la réalisation de nouvelles plantations. Leur rythme s'établit entre 1965 et 1975 de 150 à 200 000 rai par an (25 à 30 000 ha), puis progresse pour atteindre entre 1980 et 1995 de 250 à 300 000 rai par an (40 à 50 000 ha). Par ailleurs, les surfaces replantées connaissent une croissance très importante à partir des années 70, puisque leur rythme dépasse également 250 000 rai par an (40 000 ha) dans les années 80, avant de décroître progressivement dans les années 90.

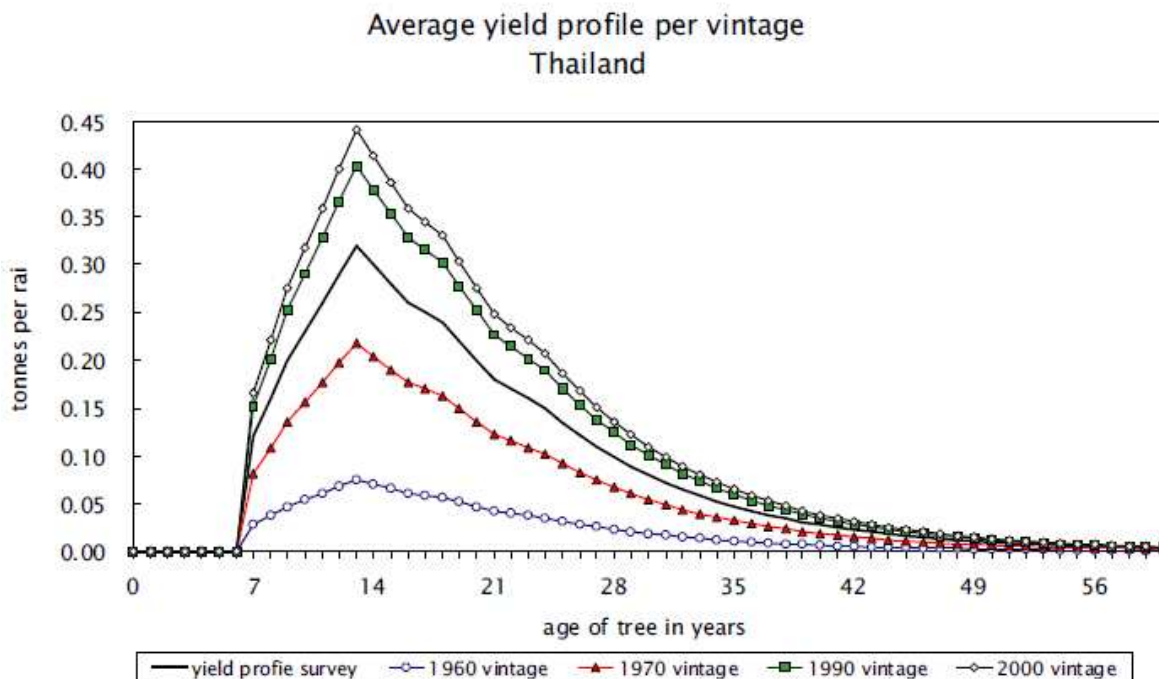
Figure 3 : Surfaces plantées ou replantées d'hévéas en Thaïlande (en milliers de rai)



Source : Burger *et al.*, 2004

Or, la figure 4 ci-dessous apporte un dernier élément à la compréhension de la progression très importante de la production : entre les années 60 et 2000, les rendements maximum des plantations nouvellement réalisées ont été multipliés au moins par cinq.

Figure 4 : rendements moyens des différentes générations d'hévéa en Thaïlande (en tonne/rai)



Source : Burger *et al.*, 2004

Comment ces très fortes évolutions de la filière hévéicole thaïlandaise, tant en termes de surface que de rendement, peuvent-elles s'expliquer ? Quel est le rôle joué par les acteurs publics et privés et quelles sont les forces économiques à l'œuvre ? Quelles sont les régions touchées par ce développement ? Contribue-t-il à la réduction de la pauvreté en milieu rural ?

## **1. Une intervention publique volontariste pour les replantations**

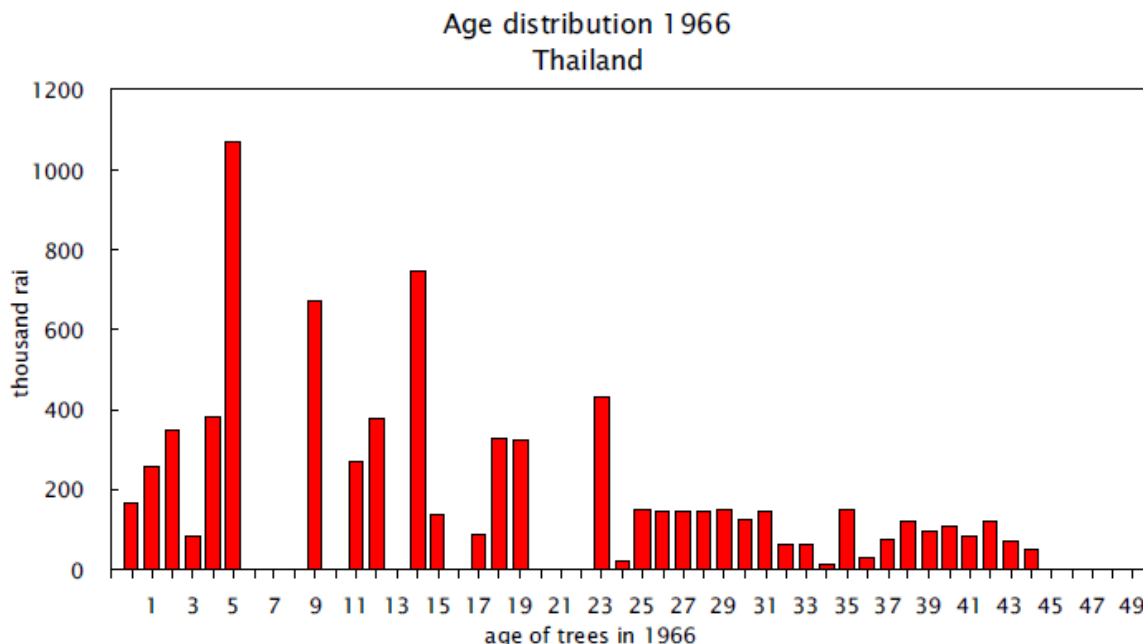
### **1.1 Situation de l'hévéaculture familiale dans les années 1960**

Les premières plantations d'hévéas ont été réalisées en Thaïlande à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle par des investisseurs sino-thaï et anglais. Dès cette époque, toutefois, le développement de plantations capitalistiques est limité par le gouvernement qui ne souhaite pas céder des terres à des investisseurs étrangers ou même à des sociétés anonymes installées au Siam. Pour cette raison, le Siam n'a que peu participé au premier boom du caoutchouc qui a eu lieu dans la sous-région dans les années 20 (Besson, 2002).

Les plantations d'hévéas villageois commencent dans les années 20 et 30, par imitation des grandes plantations, essentiellement dans le Sud et à l'est de Bangkok. Les agriculteurs réalisent de très petites parcelles auprès des habitations ou en succession de la riziculture d'abattis brulis sur les versants. Ces parcelles sont réalisées avec des *seedlings* issus des grandes plantations et sont exploitées avec un investissement en travail minimal de la part des agriculteurs : elles produisaient probablement des rendements de l'ordre de 0,2 à 0,5 t/ha (Besson, 2002).

Malgré ces faibles performances agronomiques, dès les années 1950, la caoutchouc est le deuxième poste d'exportation en valeur après le riz. La superficie totale plantée est estimée à 1,2 millions d'hectares en 1966 (Kermel-Torrès, 2006).

Figure 5 : Distribution par âge des plantations d'hévéas en Thaïlande en 1966



Source : Burger *et al.*, 2004

La distribution par âge des plantations d'hévéas en Thaïlande en 1966 illustre ces différentes phases de plantation. Il y a notamment une part importante des surfaces qui ont plus de 25 ans et dont les rendements sont très faibles, en raison du matériel végétal utilisé (des *seedlings*), des techniques culturales (cf. ci-dessus) et de l'âge. L'Etat décide alors de mettre en place un grand programme de replantation pour favoriser l'utilisation de variétés clonales et améliorer les rendements.

### 1.2 Création de l'ORRAF pour soutenir les replantations

L'*Office of the Rubber Replanting Aid Fund* (ORRAF) est créé en 1960, à l'image d'une structure équivalente créée en 1952 en Malaisie. Cette organisation parapublique centralise toutes les activités d'appui à la « culture d'hévéas clonaux et d'autres espèces de plantations pérennes en remplacement total ou partiel de vieux hévéas ».

L'ORRAF finance intégralement le coût de la plantation, en prenant en charge les plants, tous les intrants ainsi que le paiement de la main d'œuvre<sup>1</sup>. Le montant de l'aide versée a évolué comme indiqué dans le Tableau 1 depuis la création de l'ORRAF autour d'une moyenne de 57 787 Baht/ha (en Bath constant base 2000) c'est-à-dire environ 1 450 \$/ha<sup>2</sup>. Depuis 1995, le montant est fixé par une commission tripartite composée des représentants des paysans planteurs, de la *Thai Rubber Association* (rassemblant les usiniers et les exportateurs) et des agences gouvernementales concernées (Besson, 2002).

<sup>1</sup> Normes techniques fixées par le *Rubber Research Institute of Thailand* (RRIT) et pour la main d'œuvre, taux horaire égal au deux-tiers de la rémunération de la journée de travail en ville.

<sup>2</sup> Sur la base du taux de conversion Baht/\$ en 2000.

Tableau 1 : Subventions à la replantation versées par l'ORRAF entre 1961 et 1997 et en 2008

Période d'application	Subventions de l'ORRAF en Baht/ha	Subventions de l'ORRAF en Baht "constant 2000"/ha
1961 - avril 1966	9 375	63 932
mai 1966 - décembre 1968	11 563	73 497
janvier 1969 - décembre 1975	12 500	63 188
janvier 1976 - décembre 1979	17 500	56 572
janvier 1980 - décembre 1980	24 375	58 201
janvier 1981 - octobre 1982	26 563	54 853
octobre 1982 - décembre 1986	30 000	57 565
janvier 1987 - 1995	33 125	48 995
1996 -1997	41 250	46 628
2008	68 750	54 442
<b>Moyenne</b>		<b>57 787</b>

Données: Besson, 2002; Siriaraya, 2009; the World Bank, 2009.

Cet appui est limité aux propriétaires de moins de 8 ha d'hévéa au total<sup>3</sup> et répondant aux critères d'attribution suivants :

- (i) détention d'un titre de propriété même temporaire sur la parcelle ;
- (ii) détention d'une parcelle d'une surface minimum de 2 rai (32 ares) ;
- (iii) existence avant abattage d'au moins 10 hévéas par rai et d'une moyenne de plus de 20 hévéas sur toute la parcelle.

Ces quelques critères n'apparaissent en aucune mesure restrictifs pour les agriculteurs qui ont de petites plantations d'hévéas âgées, y compris des plantations très clairsemées.

Le fonds d'aide à la replantation est abondé par deux taxes prélevées sur les ventes de caoutchouc et calculées à partir des certificats de vente des compagnies de transformation ou d'exportation. La première taxe, appelée « cess » en anglais, mais littéralement « fonds d'aide à la replantation » en thaï (Besson, 2002) est intégralement versée à l'ORRAF, qui doit en utiliser 85% au minimum pour le financement des replantations (5% à 10% sont consacrés au fonctionnement de l'ORRAF, le reste à la recherche agronomique). L'autre taxe est une taxe douanière sur les exportations de caoutchouc, prélevée depuis les années 30 et partiellement dédiée, ou non, au financement des replantations.

Le fonds d'aide à la replantation est donc préfinancé par les producteurs de caoutchouc à travers ces deux types de prélèvements fiscaux. Le ciblage de l'aide à la replantation sur de petits agriculteurs illustre la volonté de l'Etat thaïlandais de faire de l'hévéaculture un outil de lutte contre la pauvreté.

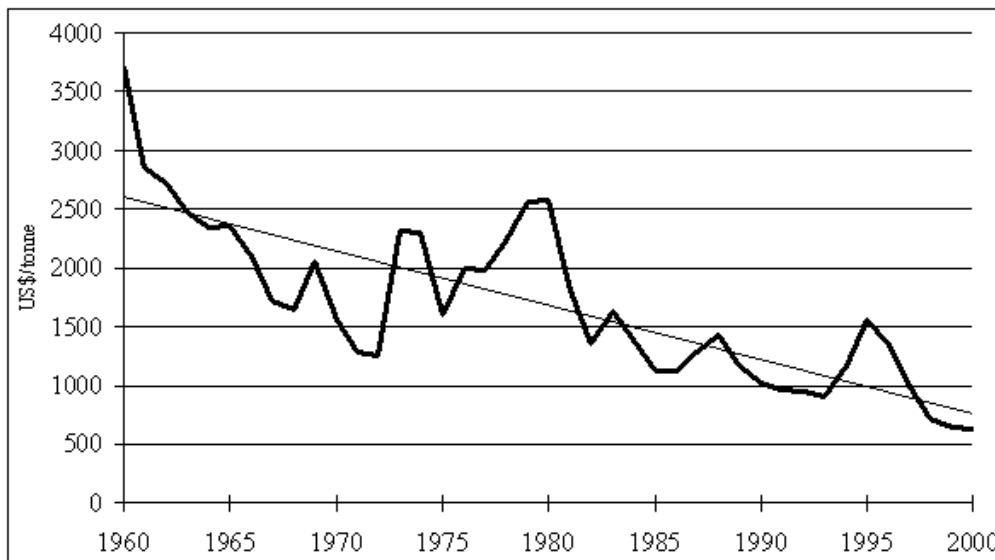
### 1.3 Réalisation des objectifs quantitatifs de replantation

Les objectifs quantitatifs de replantations de l'ORRAF ont fortement évolué de sa création à nos jours. Entre 1961 et 1972, le gouvernement cherche à atteindre un renouvellement de 3% des surfaces par an, puis les objectifs passent à 25 000 ha/an dans les années 1970 et 50 000 ha/an en 1980.

<sup>3</sup> L'appui aux planteurs qui possèdent plus de 8 ha n'est pas nul mais il est limité. Toutefois, dans l'octroi de ses subventions, l'ORRAF a longtemps considéré uniquement la surface de la parcelle replantée sans contrôler la surface totale d'hévéa chez les bénéficiaires (OED, 1991)

Or, bien qu'elle en soit le mécanisme de financement principal, la cess ne permet pas seule d'atteindre ces objectifs. Les niveaux de prélèvement de cette taxe, en général définis en pourcentage du prix FOB, et avec un niveau plancher, se répercutent sur le prix payé bord champ payé au producteur. En raison de la fluctuation des cours inscrits dans une tendance baissière dans les années 1980 et 1990 (Figure 6), le calcul de la cess est constamment révisé pour ne pas s'avérer désincitatif pour les producteurs<sup>4</sup>. En 1989, le prélèvement de la cess (et de la taxe à l'exportation) est même suspendue (OED, 1991).

Figure 6 : Evolution du prix du caoutchouc naturel de type RSS1 entre 1960 et 2000 (en dollar constant 1990)



Source : Budiman, 2001

Dès le début des années 1970, le gouvernement apporte de fait un complément de ressources au fonds d'aide à la replantation à partir de ressources budgétaires propres, puis contracte trois prêts internationaux pour accélérer le programme (Tableau 2).

Grâce à ces compléments de financement, l'objectif de replantation de 50 000 ha par an est pratiquement atteint entre 1982 et 1985.

<sup>4</sup> En 1983/1984, le prélèvement de la cess et de la taxe à l'export équivalait au double du niveau de prélèvements en vigueur en Malaisie, ce qui a conduit à de la contrebande massive de caoutchouc près de la frontière (WB , 1991).

Tableau 2 : Les programmes de financement de la replantation hévéicole en Thaïlande entre 1961 et 1993

Période	Intervention publique	Sources financières autres que le cess	Surface replantée avec l'aide de l'ORRAF		
			en milliers de rai	en milliers d'ha	Moyenne annuelle en ha
1961 - 1971	Création de l'ORRAF	-	474,6	75,9	7 590
1972 - 1976	Projet de replantation dit d'urgence	Complément budgétaire de l'Etat	715,4	114,5	22 890
1977 - 1980	Projet de replantation d'urgence -Phase n°1	Prêts internationaux	921,9	147,5	36 880
1981	(Année de transition)	-	264,4	42,3	42 310
1982 - 1985	Projet de replantation d'urgence -Phase n°2	Prêts internationaux	1209,7	193,6	48 390
1986	(Année de transition)	-	265,8	42,5	42 530
1987 - 1990	Projet de replantation d'urgence -Phase n°3	Prêts internationaux	975,5	156,1	39 020
1989 - 1993	Entrée en application de l'article dit 21bis	-	71,1	11,4	2 280
1989 - 1993	Nouvelles plantations dans le Nord-Est	Budget de l'Etat	156,3	25,0	5 000

Source : Besson, 2002

La surface totale de replantations financée par l'ORRAF de sa création à 2007s'élève à 1 472 000 ha, c'est-à-dire 55% des surfaces totales. 93% des replantations ont concerné des plantations d'hévéa clonaux, et 7% des replantations avec d'autres cultures pérennes (Siriaraya, 2009).

## **2. Des objectifs multiples pour l'aide à la plantation d'hévéa**

Au risque de se répéter, il convient de souligner une nouvelle fois que le programme d'aide à la replantation est un instrument qui permet au gouvernement uniquement de toucher des agriculteurs déjà engagés dans la production d'hévéas, en renouvellement de surfaces déjà plantées. Le développement de l'hévéaculture sur de nouvelles parcelles et/ou pour de nouveaux agriculteurs demandaient des outils différents et spécifiques.

Les objectifs du gouvernement thaïlandais dans la mise en œuvre de programmes d'aide à la plantation d'hévéas sont triples :

- favoriser les plantations de bonne qualité pour le développement des exportations de caoutchouc ;
- coloniser et développer des zones enclavées ou politiquement « à problème » ;
- lutter contre la pauvreté en milieu rural.

Nous reviendrons sur le premier objectif, commun aux politiques d'aide à la replantation, au paragraphe 4. En revanche, nous nous proposons d'exposer maintenant les mesures prises pour cibler certaines zones et certaines catégories d'agriculteurs dans les aides à la plantation d'hévéa.

### **2.1 Les fronts d'auto-colonisation des années 60**

Dans les années 50 et au début des années 60, l'Etat thaïlandais décide d'encourager la colonisation des zones enclavées, majoritairement montagneuses, ou d'intégrer des régions politiquement « à

problème » comme l'extrême sud musulman, les zones frontalières ou encore les régions du Nord Est où le parti communiste est bien implanté. Les terres attribuées ne sont pas saisies aux « habitants d'origine » mais concernent des zones en général peu peuplées.

L'implantation sur de nouvelles terres est ouverte aux paysans locaux, qui peuvent conquérir des terres plus éloignées de leurs villages ainsi qu'à des migrants, qu'ils soient thaï ou, comme souvent à cette époque, d'origine chinoise. Les critères d'éligibilité des migrants sont d'être sans terre, sans casier judiciaire, et apte au travail agricole (Besson, 2002).

Ces fronts d'autocolonisation (« self-help land settlement » - SHLS) sont initiés avec la réalisation d'infrastructures routières, la fourniture aux « migrants » de maisons en préfabriqué et un appui aux activités agricoles familiales. Les surfaces agricoles attribuées sont de l'ordre de 4 ha par famille, pour cultiver des cultures annuelles ou pérennes: le palmier à huile ou l'hévéa uniquement sont autorisés et sont financés à crédit par la *Bank for Agriculture and Agricultural Cooperation* (BAAC). L'obtention d'un titre foncier définitif sur ces terres dépendait du remboursement des crédits obtenus au moment de l'installation.

## 2.2 La réforme agraire

Le gouvernement thaïlandais engage en outre en 1975 une réforme agraire massive à partir des terres du domaine public et crée l'*Agricultural Land Reform Office* (ALRO) pour la mettre en œuvre.

La réforme agraire a concerné, depuis 1975, 21% des surfaces agricoles du pays (provenant à 98% des domaines publics) et 1,85 millions de familles (Tableau 3).

Tableau 3 : Attribution des terres du domaine publique par la réforme agraire

Région	District	Sub-district	Agriculteurs	Surface (ha)	Surface moy. / agriculteur(ha)
<b>Nord</b>	159	759	451 291	1 057 190	2,34
<b>Nord-Est</b>	284	1 499	984 999	2 526 412	2,56
<b>Centre</b>	86	315	208 344	700 893	3,36
<b>Sud</b>	122	470	206 564	505 585	2,45
<b>Total</b>	<b>651</b>	<b>3043</b>	<b>1 851 198</b>	<b>4 790 080</b>	<b>2,59</b>

Source : Thongnamchaima, 2009

La réforme agraire a essentiellement concerné les régions du Nord et du Nord Est (75% des terres distribuées), toujours faiblement peuplées avant l'encouragement de ces mouvements de colonisation. Toutefois, une partie des terres publiques distribuées étaient des réserves forestières dégradées dont il s'agissait de régulariser l'exploitation de fait.

La distribution de terre par l'ALRO s'accompagne d'un soutien aux activités agricoles (fourniture d'intrants, conseil agricole, organisation de l'aval de la filière...), et de l'accès éventuel à du crédit. La propriété de la terre distribuée dans le cadre de la réforme agraire reste à l'Etat, et les exploitants n'ont pas le droit de vendre ou de transférer la terre à des tiers. Le tableau ci-dessus illustre la modestie des surfaces distribuées par agriculteur, puisqu'elle est en moyenne de 2,59 ha seulement.

A l'échelle nationale, la réforme agraire n'a pas été synonyme de développement de l'hévéaculture puisque moins de 9% des surfaces distribuées y ont été consacrées par les agriculteurs. Cette moyenne recouvre cependant de fortes disparités régionales (Tableau 4).

Tableau 4 : Surfaces plantées en hévéas dans les zones de réforme agraire

Region	District	Sub-district	Surface en hévéa	
			(ha)	% des surfaces distribuées
Nord	3	4	32	0,0
Nord-Est	81	217	46 055	1,8
Centre	31	107	48 568	6,9
Sud	126	458	323 082	63,9
<b>Total</b>	<b>241</b>	<b>786</b>	<b>417 737</b>	<b>8,7</b>

Source : Thongnamchaima, 2009

Les plantations d'hévéas couvrent ainsi 64% des surfaces distribuées dans le cadre de la réforme agraire dans le Sud de la Thaïlande contre 0% au Nord et 1,8 % au Nord-Est.

### 2.3 Programmes de développement des plantations d'hévéa

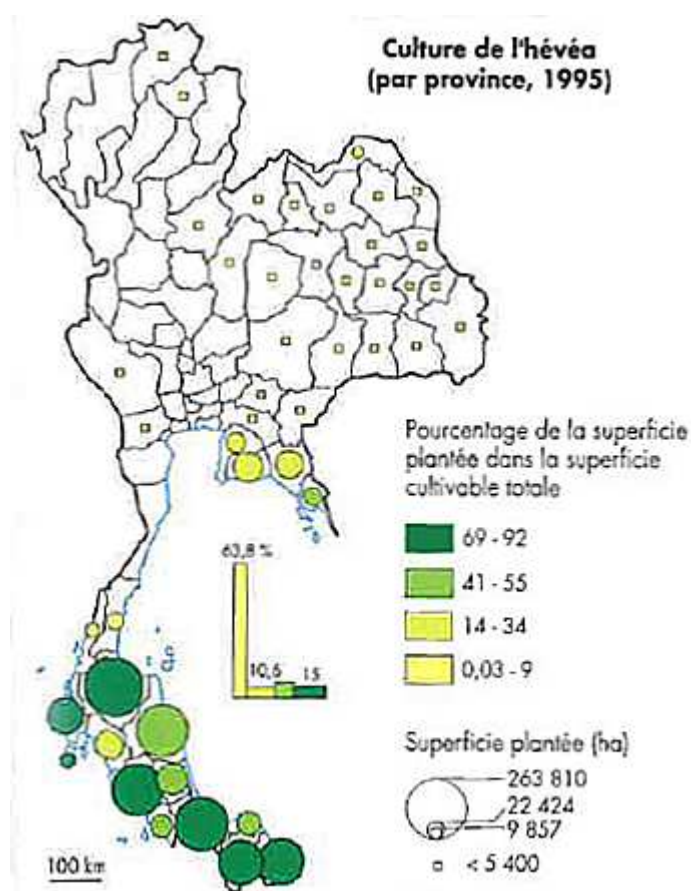
La *Bank for Agriculture and Agricultural Cooperation* (BAAC) est une banque publique de développement agricole qui obtient de la Banque centrale des ressources à un taux préférentiel. Ses prêts de long terme pour le financement des plantations d'hévéa sont en 2008 d'un montant de 26 500 Baht<sup>5</sup> par hectare, c'est-à-dire un peu moins de la moitié du montant apporté par l'ORRAF en subvention pour les replantations. La période de grâce du prêt est de 7 ans et le taux de base est de 10,5% (enquête de l'auteur). Le taux peut varier en fonction de l'historique de l'emprunteur auprès de la BAAC, ou de subventions apportées par certains programmes de développements agricoles spécifiques. Cela a notamment été le cas de projets de développement de l'hévéaculture dans le Nord-Est. Il est intéressant de noter que l'ORRAF joue tout de même un rôle dans ce schéma, puisqu'il assure systématiquement pour la BAAC le suivi technique des plantations d'hévéas financées.

#### *Au Sud, région hévéicole principale*

Les surfaces nouvellement plantées en hévéas s'étendent très fortement dans le Sud jusqu'au milieu des années 80, puis se stabilisent progressivement. L'hévéaculture couvre dans les zones Sud et Est du pays 2,144 millions d'hectares soit 80% des surfaces totales. 15% de ces plantations ont été réalisées sur des surfaces distribuées par la réforme agraire (Prommoon, 2009 ; Thongnamchaima, 2009).

<sup>5</sup> Baht constant « 2000 »

Carte n°1 : Culture de l'hévéa par province (1995)



Source : Kermel-Torrès, 2006

Aujourd'hui, l'hévéaculture semble avoir atteint son extension maximale dans ces régions, où elle peut couvrir plus de 70% des superficies cultivables totales (Carte n°1). Les replantations sont régulières grâce à l'intervention de l'ORRAF, mais l'Etat encourage aussi la diversification et certains exploitants commencent à remplacer les hévéas par des arbres fruitiers ou des palmiers à huile.

#### *Au Nord et au Nord-Est*

Le gouvernement commande au milieu des années 80 une étude de faisabilité sur le développement de l'hévéaculture dans le Nord et le Nord-Est, en estimant que cette culture à forte rentabilité potentielle peut être un facteur de développement de ces zones rurales défavorisées. Cet objectif s'accompagne du développement de programmes de recherche spécifiques sur les variétés et les itinéraires techniques à recommander dans ces régions moins propices à la croissance des hévéas.

L'ORRAF est autorisé, à partir de 1987, à financer de nouvelles plantations, dans une limite de 15 rai (2,4ha) par bénéficiaire dans un premier temps. Ce programme de nouvelles plantations dans le Nord-Est est financé sur budget de l'Etat (et non sur la cess) à partir de 1989<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> et concerne 5 catégories de nouveaux planteurs : (i) les adhérents à un programme de « Self Help Land Settlement » ; (ii) les adhérents à un programme de « Land Settlement Cooperative » ; (iii) les bénéficiaires de la réforme agraire ; (iv) les personnes à qui des terres ont été octroyées par l'administration civile ou militaire et (v) les agriculteurs dits « ordinaires ».

Actuellement, le projet gouvernemental “*New Planting to Increase Revenues and Stability*”, mis en œuvre par l’ORRAF, délivre des plants d’hévéas clonaux gratuitement aux agriculteurs du Nord et du Nord-Est pour une nouvelle plantation d’une surface maximale de 4,8 ha. Les autres coûts de plantation sont financés par un prêt de la BAAC. Toutefois, au financement apporté par l’ORRAF et la BAAC peuvent s’ajouter ponctuellement des financements en subvention d’autres administrations (Ministère de l’Intérieur, Ministère de l’Agriculture ou Ministère des Forces Armées) (Besson, 2002).

Bien qu’elles soient en progression constante, les surfaces plantées en hévéas dans les régions Nord et Nord-Est sont toutefois encore limitées puisqu’elles atteignent seulement 0, 528 millions d’hectares, soit moins de 20% des surfaces nationales en hévéas (Prommoon, 2009) et moins de 10% des surfaces cultivables totales de ces régions (Kermel-Torrès, 2006).

### **3. Amélioration de la productivité et de la qualité**

Cet encouragement au développement de l’hévéaculture s’est accompagné de mesures publiques supplémentaires pour l’augmentation de la productivité des plantations pour les agriculteurs et l’amélioration de la qualité du caoutchouc exporté.

#### **3.1 Accès au matériel végétal de qualité**

La diffusion de matériel végétal clonal a été l’un des piliers de la politique de développement de l’hévéaculture en Thaïlande. La sélection des clones est du ressort exclusif de la recherche publique (*Rubber Research Institute of Thailand - RRIT*) qui transmet ses directives aux jardins à bois gouvernementaux et privés. Dans les premières années du programme de replantation, la place de l’ORRAF était prépondérante dans la production et la fourniture de plants clonaux aux agriculteurs. Grâce à des actions de formation ciblées, il a été progressivement possible de laisser les acteurs privés assurer la production et la vente des plants et de permettre aux agriculteurs d’identifier les clones à l’achat.

La production par le secteur privé s’avère de meilleure qualité, à coûts moindres et avec un mode d’approvisionnement plus souple que celle de l’ORRAF. Aujourd’hui, le rôle de l’ORRAF se limite essentiellement à la certification des jardins à bois et des pépiniéristes ou à l’identification visuelle des clones sur la parcelle de l’agriculteur lorsque l’ORRAF finance la replantation.

Après avoir longtemps utilisé des *stumps*, les agriculteurs privilégient aujourd’hui l’utilisation des plants débouffés en *polybags*, plus chers mais qui permettent de réduire d’un ou deux ans la période immature de la plantation.

Le clone GT1 était le plus fréquent dans les premières années des programmes de replantation : il s’agit d’une variété relativement rustique et bien adaptées aux conditions d’exploitations en milieu villageois. Toutefois, à partir de 1983, les agriculteurs lui préfèrent le RRIM 600, plus délicat à cultiver mais assurant de très bons rendements (OED, 1991) : ce clone représente aujourd’hui 90% des plantations. Un nouveau clone élaboré par la recherche thaïlandaise, le RRIT 251, est actuellement en train d’émerger (Prommoon, 2009).

### 3.2 Conseil à la plantation

Le conseil à la plantation est intégralement assuré par l'ORRAF pour les bénéficiaires de ces programmes et éventuellement par les services de vulgarisation pour les autres programmes impliquant les plantations d'hévéas. Cet appui dure jusqu'à la septième année de plantation, notamment pour assurer un contrôle sur la date de mise en saignée et éviter qu'elle ne soit trop précoce. (OED, 1991).

Dans un premier temps la vulgarisation a relayé des normes élaborées dans d'autres pays (OED, 1983), mais la recherche thaïlandaise a progressivement produit ses propres travaux sur l'hévéaculture. Très peu de protocole de recherche sont toutefois exécutés en milieu réel (Besson, 2002) : les planteurs sont considérés comme des cibles et non comme des contributeurs à l'innovation. La recherche ne prend notamment pas en compte la variabilité socio-économique des villages et des exploitations et leurs effets sur les modes de plantations. Il est probable que les grandes plantations capitalistiques réalisent leurs propres expérimentations, mais il ne semble pas y avoir d'échange avec la recherche publique. Les thèmes de recherche en cours aujourd'hui au RRIT concernent plus particulièrement la réduction de la période immature et le lien entre fertilisation et productivité (Prommoon, 2009).

### 3.3 Appui à l'exploitation

Les services de vulgarisation du Ministère de l'Agriculture prennent le relai de l'ORRAF pour apporter du conseil aux planteurs durant la phase d'exploitation des hévéas. La formation durant cette phase est tout à fait cruciale.

En effet, la maîtrise des techniques de saignée détermine tout particulièrement la productivité à court terme et à long terme de la parcelle. Les recommandations formulées par la recherche et diffusées par la vulgarisation visent à permettre une exploitation optimale de l'arbre sur une vingtaine d'année. L'absence de coûts à engager par le planteur au moment de la replantation, grâce aux subventions de l'ORRAF pourrait en théorie déresponsabiliser le producteur vis-à-vis de la gestion de long terme des hévéas (OED, 1983). Le contrôle de l'âge de la parcelle avant replantation (25 ans minimum) semble toutefois éviter dans une certaine mesure les abus (Besson, 2002).

Pour autant, les producteurs n'appliquent pas en général le système de saignée recommandé mais privilégient un système *en apparence* plus intensif, assurant des rendements plus élevés pendant les 9 premières années, mais un épuisement plus rapide de l'arbre. L'absence d'observations scientifiques en milieu réel ne permet cependant pas de mesurer les risques réels de ce système de saignée. Besson (2002) soutient au contraire que le système d'exploitation paysan pourrait être plus optimal économiquement que celui recommandé par le RRIT.

En conclusion, c'est bien un ensemble de mesures mises en œuvre par l'ORRAF, la BAAC, le RRIT et les services de vulgarisation, qui ont permis aux agriculteurs de réaliser des plantations d'hévéas de grande qualité et d'enregistrer une très forte progression des rendements : de 0,30 tonne par hectare au maximum pour les parcelles de *seedlings*, majoritaires dans les années 60 (Besson, 2002) à 1, 737 tonne par hectare en moyenne aujourd'hui (Prommoon, 2009).

En complément de cet appui à l'amélioration de la productivité de la parcelle, les pouvoirs publics thaïlandais sont également intervenus pour augmenter la part de la valeur ajoutée créée revenant aux planteurs, en améliorant la transformation au niveau villageois et en organisant les circuits de commercialisation, comme nous allons le voir dans les deux points suivants.

### 3.4 Appui à la transformation du caoutchouc au niveau villageois

Dans les années 1920, le caoutchouc est exporté directement sous forme de coagula. L'apparition et la diffusion de calandres permet ensuite aux paysans, dans les années 1935, de s'approprier une première étape de transformation du latex en feuilles épaisses non fumées (USS<sup>7</sup>). Ce sont les négociants qui assurent alors l'étape du fumage avant d'exporter les feuilles en vrac. Dans les années 1945, des unités industrielles investissent le fumage des feuilles et la fabrication de crêpes, ce qui permet encore d'améliorer la qualité.

Les services de vulgarisation n'ont eu de cesse dès les années 1960 d'inciter les planteurs à améliorer les feuilles USS produites. Les acheteurs appliquent en effet une décote aux agriculteurs en raison des risques liés au poids variable des feuilles et à la qualité difficilement vérifiable sur place. Cette situation perdure plus ou moins, bien qu'aujourd'hui les feuilles soient beaucoup plus fines et de meilleure qualité qu'auparavant : la rémunération de la qualité n'est apparemment pas suffisante à rémunérer le temps de travail supplémentaire à y consacrer (Besson, 2002).

Dans les années 1990, la situation évolue fortement avec la mise en place de coopératives villageoises de production de feuilles fumées (RSS) dans le cadre d'un projet de l'ORRAF comprenant la construction et l'équipement de 1500 coopératives sur 5 ans (1993-1997). Ces petites usines, employant des villageois, s'approvisionnent en latex auprès des planteurs et produisent des feuilles fines fumées de bonne qualité. La BAAC octroie régulièrement des prêts aux coopératives pour leur fond de roulement ou leurs investissements. Il s'avère que ce programme a été couronné de succès, car le prix d'écoulement des feuilles fumées a été garanti par l'ORRAF (*infra*) à une valeur permettant souvent de mieux rémunérer le latex (ne demandant au producteur aucun investissement en travail) que la fabrication de feuilles USS (Besson, 2002).

### 3.5 Organisation de la commercialisation

Dans les années 1960 et 1970, il n'y a guère plus de 20 usiniers-exportateurs dans le secteur du caoutchouc, dont 5 principaux acheteurs rassemblant 60 à 80% de la production nationale. Une telle structure de marché permet alors à ces exportateurs de maintenir les prix payés bord champ relativement bas, tout en leur permettant d'exporter du caoutchouc de médiocre qualité. A l'échelle locale, à cette époque, les intermédiaires-collecteurs sont assez nombreux, ce qui limite leur marge et permet tout de même aux agriculteurs de toucher une part importante du prix de vente international.

Deux évolutions simultanées ont changé la donne dans les années 1980. En premier lieu, le Japon devient à cette époque le premier débouché pour le caoutchouc thaïlandais et sa demande porte essentiellement sur des pains de caoutchouc (STR). Les industriels investissent alors dans un premier temps dans la production de ce nouveau type de caoutchouc. En second lieu, dans les années 1990, une nouvelle génération d'industriels investit dans les machines de concentration du latex, pour capter la production villageoise en offrant de meilleurs prix à l'achat. En effet, la collecte de latex implique la mise en place de nouveaux réseaux de ramassage quotidien faisant concurrence aux collecteurs anciennement implantés. De plus, une fois l'amortissement initial amorti, les coûts récurrents de production de latex concentré sont plus faibles que pour les autres produits, tandis que le prix de vente est équivalent. Le prix offert par les entreprises pour le latex peut s'avérer, pour certains planteurs bien situés, bien plus intéressant que le prix payé pour des feuilles USS. Cette tendance se confirme au milieu des années 1990 avec la mise en place des coopératives villageoises de production de RSS qui s'approvisionnent également en latex (*supra*).

---

<sup>7</sup> USS : UnSmoked Sheet ; RSS : Ribbed Smoked Sheet ; STR : Standard Thai Rubber

Tableau 5 : Production de caoutchouc naturel en Thaïlande par type de produit

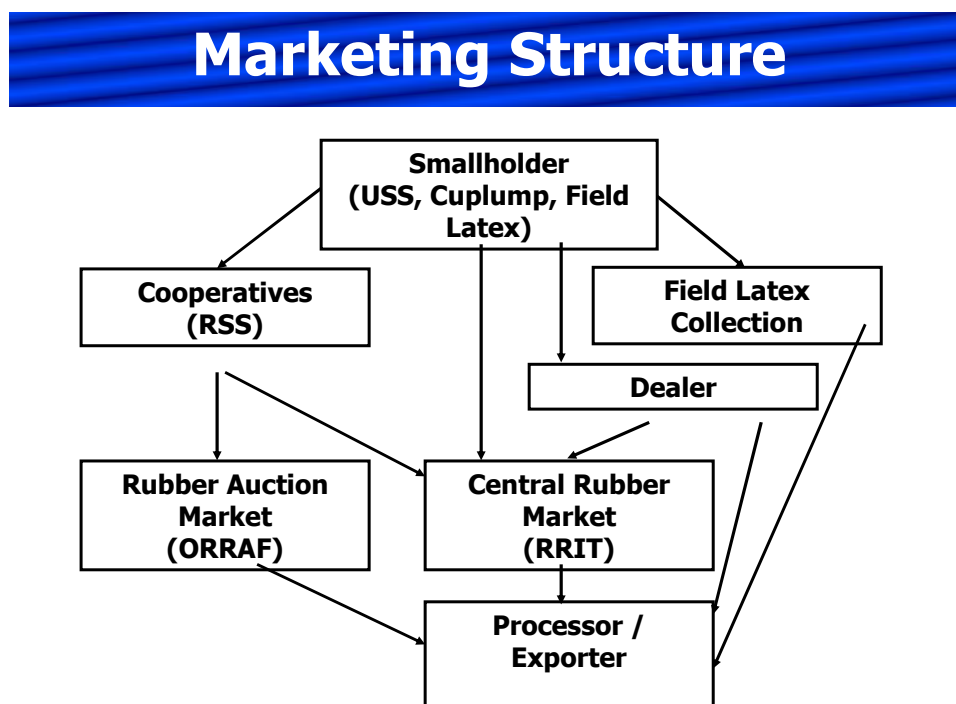
Année	RSS	STR	Latex	Composé	Autres	Total
2000 (t)	1 055 900	868 200	350 975	9 700	61 712	2 346 487
2000 (%)	45	37	15	0	3	100
2008 (t)	973 243	1 282 036	587 047	154 485	92 910	3 089 751
2008 (%)	31	42	19	5	3	100

USS : UnSmoked Sheet ; RSS : Ribbed Smoked Sheet ; STR : Standard Thai Rubber

Source : Thai Rubber Statistics, Rubber Research Institute of Thailand, 2009

A partir des années 90, en outre, le RRIT et l'ORRAF contribuent formellement à organiser, au niveau national, un marché plus rémunérateur pour les producteurs. En 1991, un premier centre d'achat du caoutchouc (*Central Rubber Market – CMR*) est créée à Hat Yai, la principale ville commerçante du Sud. Actuellement, il existe trois CRM et trois nouveaux sont en cours de mise en place. Ceux-ci organisent essentiellement la commercialisation des feuilles non fumées (USS) produites par les agriculteurs en organisant les enchères des acheteurs. La même fonction est assurée par le *Rubber Auction Market*, pour les feuilles fumées produites par les coopératives villageoises. Enfin, les CMR et l'ORRAF informent les planteurs sur les prix par différents média (radio, TV, SMS, centres téléphoniques, internet...).

Figure 7 : Circuits de commercialisation du caoutchouc naturel en Thaïlande



Source : Prommoon, 2009

La chaîne de commercialisation du caoutchouc naturel en Thaïlande est donc dans l'ensemble courte, comme l'illustre la Figure 7, et elle repose sur des intermédiaires qui fonctionnent à prix coûtants (les coopératives) ou sont subventionnés par l'Etat (Rubber Auction Markets et Central Rubber Markets). Cette organisation permet aux paysans de percevoir près de 90% du prix FOB (Prommoon, 2009).

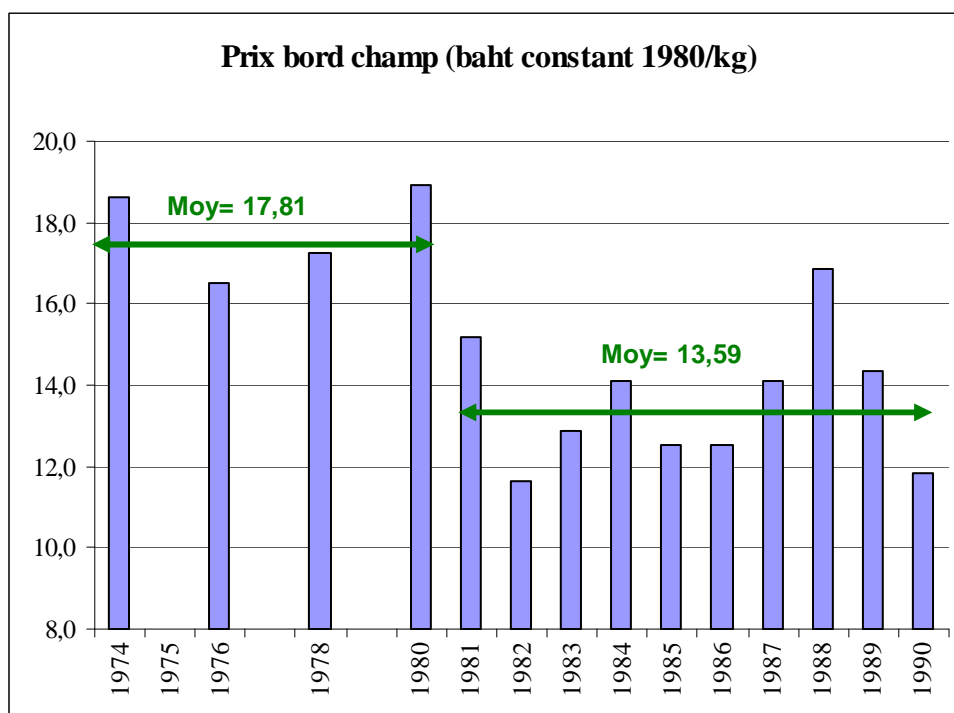
Pour finir, la filière de vente du bois d'hévéa s'est progressivement mise en place en Thaïlande grâce à l'émergence de nouvelles techniques de traitement du bois, à l'amélioration des infrastructures routières et en compensation de la réduction du stock de bois d'œuvre forestier, devenu progressivement indisponible par ailleurs. La vente au moment de l'abattage de la plantation rapporte l'équivalent d'un an d'exploitation aux planteurs.

### 3.6 Soutien aux prix

La Figure 6 au paragraphe 1.3 montre l'érosion importante des prix internationaux du caoutchouc naturel entre 1960 et les années 2000, ainsi que les fluctuations très importantes enregistrées au cours de ces quatre décennies. L'Etat thaïlandais intervient également en soutien aux prix payés aux producteurs

Entre les années 1970 et les années 1980, les cours chutent approximativement de plus de 35%. En revanche, la figure suivante qui présente les prix bord champ payés en Baht constant (base 1980), montre une dépréciation de 24% seulement au cours de cette même période<sup>8</sup>.

Figure 8 : Prix bord-champ du caoutchouc naturel entre 1974 et 1990



Données : OED, 1991

Taux d'inflation : the World Bank

Cette moindre répercussion de la baisse des cours sur le prix payé aux producteurs est sans doute en partie liée aux évolutions décrites ci-dessus, tant en termes d'évolution du type de produit que de chaîne de commercialisation.

<sup>8</sup> Les prix internationaux sont beaucoup plus élevés entre 1974 et 1980 qu'entre 1970 et 1973 : bien que nous n'ayons pas de données sur les prix bords champs pratiqués au début des années 1970, nous pouvons donc affirmer que cette dépréciation de 24% est un maximum.

A partir du milieu des années 1990, toutefois, les autorités thaïlandaises choisissent d'aller plus loin en se désolidarisant de l'accord sur les prix entre les pays producteurs et en fixant un prix plancher (Besson, 2002). Cette mesure est mise en œuvre par un double système de garantie des prix.

Au niveau local, les CMR ont des capacités d'achat et de stockage en cas de chute des cours. Néanmoins, 5 à 7% uniquement de la production nationale transitent par ces marchés (enquête de l'auteur).

A l'échelon national, c'est l'ORRAF qui est mandaté à acheter et stocker le caoutchouc produit lorsque les prix descendent en dessous du prix plancher<sup>9</sup>.

De telles mesures améliorent nettement la situation économique des planteurs. Leur mise en œuvre dépend cependant du vote d'un budget spécial pour le financement de ces achats (Besson, 2002).

#### **4. Situation des hévéaculteurs thaïlandais**

Le suivi des programmes de plantation et de replantation est resté lacunaire en ce qui concerne les caractéristiques socio-économiques des bénéficiaires. Pour cette raison, il n'est ainsi pas possible de connaître exactement le nombre d'agriculteurs qui ont bénéficié de ces programmes, leur surface totale en hévéa, leurs modes de production ou leur niveau de pauvreté. Toutefois, quelques études spécifiques sur les régions hévéicoles permettent d'avoir un aperçu de la situation des planteurs.

##### **4.1 Profil des bénéficiaires des programmes de replantation de l'ORRAF**

D'après Besson (2002), dans la région de Pattani, la participation des paysans au programme de replantation de l'ORRAF a été très modérée jusqu'au milieu des années 1970. Les planteurs redoutaient plus particulièrement la confiscation des terres sans titre de propriété. Par la suite, les résultats économiques visibles des premières plantations financées ont emporté l'adhésion d'un nombre croissant de producteurs au programme.

Un des objectifs affichés du programme de replantation de l'ORRAF dans les années 1980 est d'améliorer durablement les niveaux de revenu des agriculteurs les 50% les moins riches (OED, 83), mais en fait surtout d'accélérer le programme de replantation d'hévéa.

Entre 1977 et 1982, le programme de l'ORRAF a concerné 225 000 agriculteurs (OED,83). La surface moyenne de la parcelle replantée est de 1,2 ha<sup>10</sup>. D'après la faisabilité de la phase suivante du programme, le planteur médian possède 5 ha de terre et gagne un revenu de 350 \$ par an. 50% de son revenu est tiré d'activités extra-agricoles, 35% de l'hévéa et 15% des autres cultures. Durant le deuxième programme soutenu par la Banque mondiale, la surface moyenne de replantation passe à 1,5 ha (OED, 91). Le troisième programme soutenu par les bailleurs de fonds internationaux met l'accent sur le financement des plantations pour les agriculteurs pauvres<sup>11</sup> (OED, 91), mais nous n'avons retrouvé aucune information le concernant.

---

<sup>9</sup> L'ORRAF n'a cependant pas le droit d'exporter et doit revendre le moment venu tous ses achats aux compagnies privées ou au « Rubber Estate Organization », la seule organisation parapublique pouvant vendre à l'étranger.

<sup>10</sup> Le planteur peut avoir plus de surfaces en hévéa, car il s'agit ici uniquement de la parcelle replantée une année donnée.

<sup>11</sup> Le programme s'appelle Needy Rubber Smallholders Development Program.

Aujourd'hui, la situation de l'hévéaculture en Thaïlande est toujours marquée par son caractère fortement atomisé et paysannal : 1 millions de planteurs familiaux possèdent en moyenne entre 2 et 2,5 ha d'hévéas par famille (Prommoon, 2009).

#### 4.2 Stratégies paysannes de plantation et d'exploitation des parcelles d'hévéa

##### *Plantation*

Il est intéressant de comparer les pratiques de plantations des planteurs aidés par l'ORRAF et des agriculteurs qui plantent pour la première fois. Besson (2002) montre (Tableau 6) que les nouveaux planteurs engagent des dépenses trois fois moins importantes que la norme acceptée par l'ORRAF : les principales différences de pratiques sont essentiellement, chez les nouveaux planteurs, une densité de la plantation plus élevée, un moindre entretien des plantations (désherbage) et une moindre fertilisation<sup>12</sup>. Ils réalisent des économies supplémentaires en mobilisant la main d'œuvre familiale, mais aussi en greffant des plants eux-mêmes, voire en faisant des greffes en plein champ. La différence de coûts illustre également le fait que la subvention versée par l'ORRAF est plutôt généreuse et qu'elle s'avère un véritable soutien aux planteurs pendant la période immature de la plantation.

La plupart des bénéficiaires du programme de replantation ont aujourd'hui les moyens de préfinancer les plants et les intrants et d'en attendre le remboursement. Seuls ceux en grande difficulté ont encore recours aux plants livrés gratuitement par l'ORRAF. Autre indice d'une certaine aisance des planteurs, ils n'exploitent généralement pas eux-mêmes les interlignes mais en cèdent le droit d'exploitation à d'autres familles du village (souvent plus pauvres) contre une partie de la récolte.

Tableau 6 : Répartition annuelle des subventions totales de l'ORRAF en 1996-97 et comparaison avec les dépenses pour des plantations sans subvention

Année de plantation	Intrants (\$/ha)	Main d'œuvre (\$/ha)	Dépenses des agriculteurs sans subvention (\$/ha)
0	308	456	160
1	103	103	68
2	57	57	34
3	57	40	34
4	68	40	46
5	68	40	46
6	68	40	46
<b>Total</b>	<b>729</b>	<b>775</b>	<b>433</b>

Données : Besson, 2002 et [www.oanda.com](http://www.oanda.com) pour la parité Baht/\$

##### *Exploitation*

Les petits planteurs saignent eux même leur parcelle d'hévéa. En revanche, ceux qui disposent d'une surface supérieure à 3,2 ha emploient en général un saigneur en faire-valoir indirect. Celui-ci réalisera également les feuilles séchées (USS). (Prommoon, 2009). Simien *et al.* (2006) ont décrit les 5 types de faire valoir indirect existant dans les systèmes hévéicoles du sud de la Thaïlande :

<sup>12</sup> Dont l'impact sur la date d'entrée en production n'a jamais été nettement démontré en Thaïlande par la recherche sauf sur les sols sableux.

dans les deux premiers systèmes, le propriétaire de la plantation fournit les intrants et le matériel et laisse de 40 à 50% de la production à l'exploitant ; dans les trois autres systèmes, le propriétaire ne finance que les intrants, et laisse de 45 à 70 % de la production à l'exploitant. Le niveau de partage dépend essentiellement de la rareté de la main d'œuvre au niveau local.

Le système d'exploitation pratiqué par tous les planteurs est la saignée sur un tiers de spirale une fois « tous les jours possibles » c'est-à-dire entre 180 et 220 j, selon la pluviométrie des lieux et les autres activités menées par les agriculteurs. Cette pratique a été élaborée il y a plusieurs décennies par les planteurs et les observations réalisées par Besson tendraient à montrer que 180 à 195 j de saignée par an permettent un rendement plus élevé durant les 4 premières années mais des rendements un peu inférieurs en moyenne que ceux obtenus en station (1,8 t/ha contre 1,95 t/ha). Les planteurs qui appliquent le système recommandé par l'ORRAF (partage en deux tâches, saignée 1 jour sur 2 et en demi-spirale) sont a priori les planteurs qui disposent des plus grandes surfaces (plus de 6 ha).

L'impact des systèmes de saignée sur la durée de vie et la production totale de la plantation a été plusieurs fois débattu lors de l'instruction des programmes de replantations de l'ORRAF. Ainsi, une étude du RRIT cité par l'OED (1983) a été menée sur un échantillon de 400 producteurs, en année 1 à 12 de saignée. Elle montrait qu'au lieu de 43t/ha en 29 ans, pris en compte dans le modèle économique du programme de l'ORRAF, la production totale était plutôt de 27 t/ha sur 20 ans, en raison d'une surexploitation par les producteurs. Les résultats des enquêtes de Besson menées 15 ans plus tard, citées ci-dessus, montrent que l'ORRAF n'est toutefois pas parvenu à mettre en place les incitations nécessaires à prolonger la durée de vie des plantations.

Les plantations clonales réalisées à moindre coût par les nouveaux planteurs auraient des rendements en moyenne inférieurs de 20% seulement aux rendements obtenus par les planteurs assistés. Les rendements des parcelles de *seedlings* (issus de matériel clonal ou non) seraient de l'ordre de 0,5 à 0,75 t/ha seulement (Besson, 2002)<sup>13</sup>.

Du point de vue de la vente du caoutchouc, il semble que les planteurs privilégient la vente de latex lorsque c'est possible. Les conditions sont favorables à cette vente directe lorsque la plantation est située le long des voies de communication, proches d'une usine ou d'une coopérative. La réalisation de feuilles USS présente toutefois l'avantage de pouvoir stocker la production et de procéder à des ventes groupées pour répondre à un besoin financier ponctuel.

Dans certains villages, des groupements paysans organisent les achats d'intrants et la vente de la production pour obtenir de meilleurs prix.

#### 4.3 Place du caoutchouc naturel dans les revenus des agriculteurs du Sud de la Thaïlande

La thèse d'Igor Besson nous donne une mesure de l'importance du caoutchouc naturel dans les revenus des agriculteurs du village de Buké Ekung, dans la Province de Pattani (Besson, 2002).

Dans ce village, la production directe de caoutchouc représente au moins 40 à 50% des revenus monétaires totaux de tous les types d'unités de production rencontrés et cette part peut atteindre jusqu'à 70% pour certains groupes. Si l'on ajoute à cette production directe la part des rentes – plantations en faire-valoir indirect – les recettes provenant de l'hévéaculture dépassent la moitié des

---

<sup>13</sup> Ces valeurs, dont l'évocation est utile, sont néanmoins basées sur un nombre relativement restreint d'observations menées par Besson (2002) en l'absence de recherche systématique en milieu réel par le RRIT.

revenus monétaires d'une majorité des unités de production<sup>14</sup>. En valeur absolue, le caoutchouc permet à lui seul à presque tous les types d'unités de production d'atteindre le seuil de survie, voire le seuil de renouvellement.

Une autre étude, menée par Simien (2005), modélise la rentabilité de différents systèmes hévéicoles dans les provinces de Songkhla et Phatthalung.

D'après cette étude, il existe des exploitations qui possèdent uniquement des plantations en monoculture d'hévéa, à l'exclusion de toute autre culture. Ces exploitations sont rentables si elles possèdent plus de 2 ha d'hévéas, dans la mesure où il leur devient possible au moment du renouvellement de la plantation de n'en replanter qu'un hectare à la fois. Ce système peut éventuellement fonctionner pour de petites surfaces avec de la main d'œuvre familiale et un très bas niveau d'investissement, mais il est généralement plutôt appliqué par de grandes exploitations.

Par ailleurs, dans ces deux provinces, les associations entre hévéas et arbres fruitiers semblent se développer, notamment à la faveur de la hausse des prix du Durian. Ces systèmes sont beaucoup plus intensifs en main d'œuvre que la seule monoculture d'hévéas, mais permettent aux agriculteurs de faire face aux fluctuations des prix du caoutchouc.

L'existence de systèmes de faire-valoir indirect, décrits dans cette étude, tendrait à démontrer qu'il existe dans les villages un nombre non négligeable d'agriculteurs qui vivent de l'hévéa mais qui sont trop pauvres pour posséder leurs propres plantations.

Quel que soit les systèmes de production, cette forte dépendance des agriculteurs aux revenus issus de la plantation d'hévéa les conduit à ne pas en suspendre l'exploitation même lorsque les cours sont très bas.

## **Conclusion**

L'ORRAF est généralement considéré comme l'une des institutions parapubliques les plus efficaces de Thaïlande (OED, 1991 ; Besson, 2002). La rapidité et l'étendue du programme de replantation hévéicole sont tout à fait impressionnantes. Grâce aux mesures que nous avons décrites, la replantation d'hévéas clonaux s'est généralisée et s'est accompagnée d'une homogénéisation des pratiques et de l'adoption progressive d'innovations de plus en plus performantes par les planteurs.

Ce développement s'est traduit par une multiplication par 5 des rendements et une réduction de la période immature d'un à deux ans. L'appui au développement de la transformation au niveau villageois et l'organisation de circuits courts de commercialisation ont en outre renforcés la part de la valeur ajoutée touchée par les agriculteurs familiaux. L'intervention de l'ORRAF sur les stocks de caoutchouc complète ce dispositif et protège les agriculteurs de variations de cours trop importantes.

Bien que le système de prélèvement fiscal sur les ventes de caoutchouc ne soit pas suffisant pour autofinancer le système de replantation et le fonctionnement de l'ORRAF, il permet un partage de son coût entre l'Etat et les différents acteurs de la filière.

---

<sup>14</sup> Les autres sources de revenus des exploitations de ce village sont par ordre d'importance les fruits (20 à 30% des revenus monétaires), les ventes de riz de saison sèche et les ventes de bétail, même si celles-ci restent exceptionnelles pour la plupart des familles. La plupart des hommes propriétaire des plus petites exploitations en termes de surface s'emploient également occasionnellement pour des tâches agricoles chez leurs voisins.

Le développement de l'hévéaculture dans de nouvelles régions, en particulier le Nord et le Nord-Est a été engagé à la faveur de programmes spécifiques de développement agricole. La création de clones d'hévéa plus performants pour ces régions reste un objectif majeur pour la recherche thaïlandaise, car elle conditionnera la progression de la production nationale. En effet, les surfaces en hévéa semblent commencer à stagner dans le Sud, et l'Etat thaïlandais cherche même à y encourager une certaine diversification basée sur le développement des palmiers à huile et des arbres fruitiers.

Les pratiques réelles et la situation socio-économique des planteurs sont encore insuffisamment connues et il est difficile de savoir dans quelle mesure – et pour qui - la dynamique de développement de l'hévéaculture a été synonyme de réduction de la pauvreté.

## **Bibliographie**

BESSON, I. (2002), *Le développement de l'hévéaculture en Thaïlande péninsulaire. Essai de synthèse des caractères originaux de la production de caoutchouc à partir de l'étude de la dynamique d'un village malais*, Thèse de doctorat INAPG, Paris.

BURGER K. et H. P. SMIT (2004), "Natural Rubber planting policies and the outlook for prices and consumption or "how best to catch the future"", International Rubber Conference 2004 "As the Future catches you", Changmai, Thailand, 8-9 April 2004.

BURGER K. et H. P. SMIT (2000), "Natural Rubber in the coming decade – policies and projections", International Rubber Forum, International Rubber Study Group, Antwerp, Nov 2000.

KERMEL-TORRES D. (ed.) (2006), *Atlas de Thaïlande. Structures spatiales et développement*, CNRS-Libergéo-La Documentation Française-IRD, Paris.

OED (1983), *Project Performance Audit Report. Thailand Rubber Replanting Project (Loan 1243-TH)*, Report N°4786, The World Bank, Washington D.C.

OED (1991), *Project Performance Audit Report. Second Tree crop project (Loan 2078-TH)*, Report N°10051, The World Bank, Washington D.C.

PARINYA, C., PARATA P. et SURAPON F. (2004), Rubber forward market model : a case study on Kuankanhun Phattalung, présenté à la conférence « *Sustainable Developing Rubber in Thailand* », 13 Mars 2004, Bangkok

PROMMOON, P. (2009), Current challenges in Research for Smallholder Rubber Plantations in Thailand, Présentation Powerpoint du RRIT à la conférence "Lessons Learnt from Support Program to Rubber Smallholder Plantations", 24 Juin 2009, Phnom Penh.

SIMIEN A. (2005), *Caractérisation socio-économique et modélisation des exploitations hévéicoles du sud de la Thaïlande*, Rapport de stage INH , Anger.

SIMIEN A. et E. PENOT (2006), Smallholding rubber-based farming systems in Southern Thailand, *Communication au séminaire PCP Thaïlande*, 1-2 Juin 2006, Bangkok.

SIRIARAYA, S. (2009), 2009 Rubber planting in Thailand, Présentation Powerpoint de l'ORRAF à la conférence "*Lessons Learnt from Support Program to Rubber Smallholder Plantations*", 24 Juin 2009, Phnom Penh.

THONGNAMCHAIMA, U. (2009), Agricultural Land Reform Implementation in Thailand, Présentation Powerpoint de l'ALRO à la conférence "*Lessons Learnt from Support Program to Rubber Smallholder Plantations*", 24 Juin 2009, Phnom Penh.